



14ème législature

Question N° : 31872	De M. Jean-Louis Gagnaire (Socialiste, républicain et citoyen - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > économie et finances : services extérieurs	Analyse > direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. restructuration. perspectives.
Question publiée au JO le : 09/07/2013 Réponse publiée au JO le : 10/12/2013 page : 12941 Date de renouvellement : 03/12/2013		

Texte de la question

M. Jean-Louis Gagnaire attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'inquiétude des personnels de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). La mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques ainsi que la réforme de l'administration territoriale de l'État ont débouché sur une profonde restructuration de la DGCCRF. Cette administration a été éclatée entre diverses entités administratives sans aucun lien hiérarchique entre elles. Mais aussi sans aucun lien hiérarchique direct avec la direction générale, la coupant ainsi des relais essentiels à son bon fonctionnement. Par ailleurs, ce sont plus de 600 emplois qui ont été supprimés au sein de cette administration. Le nombre d'agents est aujourd'hui d'environ 3 000. Plus de 40 % des départements ont moins de 10 agents, et certains, comme la Haute-Loire, n'en comptent que quatre. Pourtant, les enquêtes d'anticipation et de prévention des fraudes sont longues et complexes. Elles nécessitent du personnel nombreux, aux compétences techniques développées et entretenues. Aussi, la baisse des effectifs nuit profondément à l'efficacité de l'action de la DGCCRF et peut conduire à des situations graves et contraires à l'intérêt des consommateurs tout comme du service public. Les personnels, soucieux de réaliser correctement leur mission et de plus en plus inquiets, souhaitent simplement que la CCRF retrouve une organisation nationale avec une ligne de commandement unique et des agents ne dépendants que de la direction générale de la CCRF. Ils souhaitent par ailleurs, une plus grande cohérence entre les missions qui leur sont données et les moyens dont ils disposent réellement. Si la conjoncture économique et le déficit public sont des problèmes que nul ne peut ignorer, la sécurité des consommateurs doit demeurer une priorité absolue. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour assurer aux agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes une organisation efficace et une cohérence entre leurs missions dans l'intérêt des consommateurs.

Texte de la réponse

Les effectifs de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont été, ces dernières années, affectés par des réductions d'emplois et par des transferts vers d'autres entités liés, essentiellement, aux réorganisations administratives. Le plafond d'emplois autorisés est ainsi passé de 3 358 en 2010 à 3 001 en 2013. La répartition de ces effectifs entre les échelons départementaux et régionaux prend en compte le critère de la population et celui du poids économique (du point de vue de la production et de la distribution). Hormis les très grandes agglomérations, les départements correspondant à des zones fortement urbanisées ou comportant de grandes agglomérations ont des effectifs compris entre 25 et 50, l'effectif moyen pour

les autres départements se situant aux alentours de 14 avec un niveau pouvant être inférieur à 10 pour les départements les moins peuplés et aux alentours de 20 pour les départements de taille intermédiaire. Ainsi, de 2010 à 2012, 295 emplois ont été supprimés au titre de la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. S'y est ajouté le transfert de 122 emplois pour la création de l'autorité de la concurrence en 2010, et des directions départementales interministérielles dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE) en 2011. Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, initiée par le Gouvernement en octobre 2012, un groupe de travail interministériel a été chargé de formuler des propositions sur la réforme des services territoriaux de RéATE. Une trentaine de pistes d'évolution ont ainsi été soumises au comité interministériel à la modernisation de l'action publique (CIMAP), réuni le 2 avril 2013, afin de faciliter le travail quotidien des services déconcentrés. Par ailleurs, à l'issue de ce CIMAP du 2 avril dernier, le Premier ministre a confié à MM. Jean-Marc Rebière (préfet) et Jean-Pierre Weiss (ingénieur général) la mission de proposer, d'ici la fin du premier semestre 2013, sur la base d'une analyse prospective à cinq ans des missions de chaque niveau de l'administration territoriale, un ou plusieurs scénarios d'organisation de l'administration territoriale de l'État pour répondre aux enjeux d'adaptation et de qualité de l'action publique dans les territoires. Cette mission, qui a consulté toutes les parties intéressées, et notamment les organisations syndicales, a rendu le 3 juillet dernier, un rapport proposant trois scénarios d'évolution qui ont été examinés lors du CIMAP du 17 juillet dernier. Lors de ce comité, la stabilité de l'organisation issue de la RéATE a été confirmée. En outre, la décision n° 34 de ce CIMAP prévoit que, pour répondre aux contraintes spécifiques aux missions de contrôle et de protection des consommateurs, le ministre de l'économie et des finances devra proposer des mesures permettant de concilier l'exercice des missions de contrôle au niveau départemental avec une coordination régionale des compétences spécialisées. La situation des services chargés de la mise en oeuvre des politiques portées par la DGCCRF, qui sont au coeur de l'action du Gouvernement en matière d'ordre public économique, de protection des droits des consommateurs et de protection de la sécurité et de la santé des consommateurs, sera donc réexaminée dans le cadre de ces travaux. Un plan d'action est en préparation et sera présenté avant la fin de l'année 2013. Par ailleurs les effectifs de la DGCCRF ont été stabilisés pour 2013 et seront en hausse en 2014 (+ 15 emplois). Le Gouvernement envisage aussi de conforter ses missions en matière de concurrence et de consommation grâce à de nouveaux outils juridiques, dans le cadre du projet de loi consommation qui a été présenté en Conseil des ministres le 2 mai dernier et adopté en première lecture à l'Assemblée nationale au mois de juin 2013 et actuellement examiné par le Sénat.